

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, vendredi 17 décembre 2021

LE BON USAGE DES SERVICES URGENCES : L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES RAPPELLE QU'IL EST NÉCESSAIRE D'APPELER LE 15 AVANT DE SE RENDRE AUX URGENCES

Dans le contexte actuel de forte circulation de la Covid-19 et des autres pathologies hivernales (bronchiolites, gripes, gastro, etc.), l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes souhaite rappeler à l'ensemble des habitants qu'il est nécessaire d'appeler le 15 avant de se rendre dans un service d'urgences. Les régulateurs du 15 pourront vous proposer une orientation adaptée à votre état de santé.

Les services d'urgences ont vocation à prendre en charge d'abord, et en priorité, les urgences vitales qui nécessitent une réponse immédiate en terme des soins médicaux et de moyens.

Si vous avez un problème de santé qui ne peut pas attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux, ne vous déplacez pas directement aux urgences : appelez le 15 afin d'éviter des passages inutiles dans le service. Pour les personnes sourdes ou malentendantes, le numéro à contacter est le 114.

En fonction de votre état de santé, un médecin :

- vous donnera les conseils médicaux nécessaires ;
- vous orientera vers un médecin de garde* ou programmera une visite à domicile ;
- en cas d'urgence, il vous dirigera vers un service d'urgence ou organisera l'intervention d'une équipe adaptée.

* Les médecins de garde sont répartis selon les secteurs géographiques suivants :

- Maison médicale de garde d'Aubenas
- Centre de consultation de Lamastre
- Centre de consultation de St Agrève
- Centre de consultation du Cheylard

L'appel au 15 vous permettra d'obtenir un créneau de consultation, en fonction de votre secteur géographique.